

## **Statut de l' élu, mis à jour au 1er septembre 2014**

### **Statut de l' élu, mis à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

Ce document, élaboré par les services de l'AMF et régulièrement mis à jour, reprend toutes les dispositions relatives au statut de l' élu(e) local(e). Cette version, mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2014, comprend notamment un chapitre sur les déclarations de patrimoine et d'intérêt, précise les conditions d'affiliation des élus locaux à la sécurité sociale, comprend un long développement sur les modalités de calcul des indemnités des élus communautaires et métropolitains, illustre le mode d'imposition des indemnités de fonction des élus locaux (retenue à la source) et synthétise la protection des élus par les communes, les communautés et les métropoles. Pour le consulter, [Cliquez ici >>>](#) NB: Les modifications par rapport à la version précédente de mars 2014 apparaissent en rouge